



Fiche d'inscription Qi Gong / Tai chi de Wudang / méditation

Nom :

Prénom :

Téléphone portable :

ou téléphone fixe :

adresse mail :

Adresse :

Profession :

Date de naissance :

Cochez votre choix de cours ci-dessous :

☐ Qi Gong jusqu'à 2 cours par semaine, 305 € l'année

☐ Qi Gong jusqu'à 4 cours par semaine, 455 € l'année

Merci de bien choisir en cochant vos 2 horaires de cours :

☐ le mardi de 15h15 à 16h15 à Montfavet, Maison des arts et du Tao

☐ le mercredi de 18h15 à 19h15 à Montfavet, Maison des arts et du Tao

☐ le jeudi de 12h à 13h à Saint Saturnin, salle Bayard

☐ Le vendredi de 15h15 à 16h15 à Montfavet, Maison des arts et du Tao

☐ Pour les élèves avancés et les thérapeutes : le vendredi de 18h20 à 19h20 à Montfavet, Maison des arts et du Tao

☐ Daoyin et Méditation, jusqu'à 3 cours par semaine, 305 € l'année à Montfavet, Maison des arts et du Tao

Le mardi de 16h20 à 17h15, Daoyin et méditation

Le mardi de 18h15 à 19h10, Méditation pour la pleine conscience

Le vendredi de 19h30 à 20h30, L'assise du Chan

☐ Tai Chi de Wudang, 1 cours par semaine (durée 1h30) , 305 euros l'année

☐ Module Qi Gong et Tai Chi , jusqu'à 3 cours par semaine , 455 euros l'année

☐ Module Qi Gong et méditation , jusqu'à 4 cours par semaine , 455 euros l'année

Pièces à fournir à l'inscription :

- le papillon détachable à la fin de la présente fiche / règlement des cours signé.
- l'adhésion à l'association Résonance à faire en ligne : <https://www.helloasso.com/associations/resonance-arts-et-energie>
- Une attestation responsabilité civile et individuelle accident (obligatoire afin d'être couvert pour toute dégradation même involontaire du matériel y compris sur le parking du Centre)

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Qi Gong (et seulement pour cette discipline). Il est obligatoire conformément à la réglementation s'appliquant à toutes les pratiques sportives. Si vous êtes licencié(e) Ffaemc, un questionnaire de santé peut suffire.
- Votre paiement de l'année de cours en espèces ou par chèque à l'ordre de Florence Paoli Laurent. Indiquez ci-dessous le nombre de chèques souhaité et les mois d'encaissement (1er encaissement en septembre, puis à votre convenance jusqu'à juin) :

Les paiements par virement bancaire ne sont pas acceptés.

Passé le cours d'essai et l'inscription validée, l'année de cours est due dans son intégralité.

- C'est facultatif mais nous vous conseillons vivement de prendre aussi une licence fédérale à la fédération française des arts et énergétiques et martiaux chinois auquel notre club est affilié, en particulier si vous avez un projet pro avec le Qi Gong. Elle vous permettra d'avoir accès aux actualités du Qi Gong, aux conférences gratuites en ligne, aux différentes manifestations nationales, aux formations et aux passages de grades. Il vous faudra alors fournir une photo d'identité au format numérique, votre nom prénom date et lieu de naissance à envoyer par mail à resonance.energie@outlook.fr et me remettre un chèque de 35€ à l'ordre de l'association Résonance.

Plus d'info sur le site de la FFAEMC

ffaemc.fr



Problèmes éventuels à signaler :

- ☐ problèmes cardiaques, hypertension
- ☐ problème de dos
- ☐ fatigue chronique
- ☐ problèmes articulaires
- ☐ vertiges
- ☐ allergie alimentaires ou respiratoires
- ☐ tout autre problème que vous souhaiteriez me signaler :

Commente avez vous été informé de l'existence de notre école ?

- | | |
|--|---|
| ☐ amis, connaissances | ☐ facebook |
| ☐ flyers/affiche | ☐ Instagram |
| ☐ site internet | ☐ forum des associations |
| ☐ site FFAEMC | ☐ autre, préciser svp : |

Règlement des cours

Déroulement des cours

Les cours doivent se dérouler dans une atmosphère calme et détendue.

Chaque pratiquant s'engage à entretenir un bon esprit.

Il ne sera toléré aucun débordements et manque de respect entre élèves et vis à vis de l'enseignant pendant toute la durée du cours ainsi que pendant les intercourses.

Nous tenons à rappeler que le Dojo ne saurait être un lieu d'oppositions et de confrontations d'opinions, ceci pour garantir un bon esprit et un maximum de sérénité avant, pendant et après les cours. Passé la porte de la salle merci de faire silence et de respecter les règles fondamentales de tous les Dojos : Respect, Humilité, Bienveillance, Loyauté et Bienséance

Les téléphones portables doivent être éteints pendant les cours pour favoriser une bonne concentration et il est recommandé aux élèves d'être présents 5m avant le début de chaque séance.

Il n'est pas utile de prévenir l'enseignant(e) en cas d'absence (trop de SMS à gérer, merci de votre compréhension !), en revanche, si un cours est annulé ou déplacé un SMS vous sera envoyé sur votre portable pour vous prévenir.

Emploi du temps et cotisations

Les cours ont lieu de mi-septembre à juin. L'année de cours correspond à environ 33 semaines par an car, sauf exception, il n'y a pas cours pendant les vacances scolaires. L'enseignante s'engage à assurer 30 semaines de cours dans l'année : elle bénéficie donc de 3 « jokers » en cas de maladie, déplacement...

L'adhésion de 15 € en ligne à l'association est obligatoire. Elle ouvre droit à participation et tarifs réduits pour les stages, formations, concerts et séances à thème... (voir en fin de document)

Vous avez la possibilité de prendre un premier cours d'essai sans engagement . Néanmoins, le paiement de la cotisation vous engage pour toute l'année scolaire : toute année commencée, passé le premier cours d'essai gratuit, entraîne le règlement de l'intégralité de l'année de cours.

L'inscription n'est définitive qu'à réception de l'intégralité du règlement du tarif annuel.

Passé le premier cours d'essai, le règlement doit être réalisé dans les 2 semaines qui suivent mais avec possibilité de faire plusieurs chèques.

POUR LE QI GONG, CHAQUE PRATIQUANT DOIT ÉGALEMENT FOURNIR DANS LES SEMAINES SUIVANT SON INSCRIPTION, UN CERTIFICAT DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DU QI GONG ou, s'il est licencié Ffaemc, éventuellement, un questionnaire de santé rempli.

Vidéos et droits à l'image

Il n'est pas autorisé de prendre des vidéos du professeur pendant les cours (sauf avec son accord), ceci afin de développer la mémoire de chacun mais aussi, de respecter ce savoir précieux et ancestral, transmis oralement de Maîtres à élèves, parfois depuis plusieurs siècles.

Les élèves peuvent néanmoins prendre des notes et se filmer entre eux, à condition que ces vidéos restent strictement confidentielles.

En ce qui concerne le droit à l'image, la signature du présent règlement autorise l'association à prendre ponctuellement des photos et à les utiliser à des fins de communication, d'information et pour illustrer son site internet.

Respect des droits fondamentaux

Nous vous rappelons que les droits constitutionnels et universels en vigueur s'appliquent aussi dans l'enceinte de notre école. De ce fait, quelque soit la situation et sous aucun prétexte nous ne serons amené à refuser l'accès aux cours pour des motifs discriminatoires.

Papillon à retourner avec le dossier d'inscription

Je soussigné(e), Madame ou Monsieur , certifie avoir pris connaissance du règlement des cours de l'école Arts & Tao et en approuve le contenu.

lu et approuvé

Signature